



Mes droits en cas de saisie-vente

Par **petitrenard**, le **23/01/2017 à 20:59**

JE VIS AVEC QUELQU'UN sans être pascés .cette personne estrnpoursuivie par les Huissiers.rntOUS les meubles m'appartiennent. Je n'ai pas toutes les factures et la plupart des objets viennent de ma famille.rnrnComment faire pour prouver que ces meubles,sont ma propriété.rnrnJ'ai prêté une grosse somme d'argent pour appurer les droits de succession de ses parents.J'ai égalmeent payé des sommes à des Huissiers,également emprunté de l'argentnpour lui. Doit-il une reconnaissance de dette car il m' a mis sur la paille rnAu secoursrnrnMerci

Par **Visiteur**, le **23/01/2017 à 23:12**

BsrrnEn plus des factures que vous possédez, regroupez tous les témoignages possible, prenez des photos et faites faire un constat par huissier.

Par **amajuris**, le **23/01/2017 à 23:42**

bonjour,rnpour la reconnaissance de dettes, je crains qu'il refuse de la signer.rnvotre concubin pourra dire qu'il s'agissait de dons.rnsalutations